

<u>Pièces justificatives à fournir lors du rendez-vous</u> POUR UN DEPOT DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT

Veuillez-vous munir de votre pré-demande ou de son numéro (pré-demande en ligne sur le site https://ants.gouv.fr) ainsi que des pièces justificatives cidessous. Attention, seul un dossier complet sera accepté, un document manquant annule le rendez-vous.

LE MINEUR ET SON RESPONSABLE DOIVENT SE PRESENTER ENSEMBLE A LA MAIRIE.

1ère 1 1	D II (CIII DICCEDODE	D II (CM DACCEDDODE	D # (11)
1 ^{ère} demande	Renouvellement CNI ou PASSEPORT	Renouvellement CNI ou PASSEPPORT	Renouvellement à la suite de la perte
· No. of the second	périmés depuis moins de 5 ans	périmés depuis plus de 5 ans	ou du vol de la CNI ou du PASSEPORT
$1^{\text{ère}}$ CNI = gratuite	Renouvellement CNI = gratuit		Timbre fiscal dématérialisé pour
1 ^{er} PASSEPORT : timbre fiscal dématérialisé	Renouvellement PASSEPORT : timbre fiscal dématérialisé		Renouvellement CNI = 25 €
- Majeur = 86€	- Majeur = 86 €		Renouvellement PASSEPORT:
- Mineur de moins de 15ans = 17 €	- Mineur de moins de 15ans = 17 €		- Majeur = 86 €
- Mineur de plus de 15 ans = 42 €	- Mineur de plus de 15 ans = 42 €		- Mineur de moins de 15ans = 17 €
			- Mineur de plus de 15 ans = 42 €
Une photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur, répondant aux normes ISO. Ne pas la découper.			
Personne majeure :			
Justificatif de domicile de moins d'un an.			
Si hébergé : attestation originale d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + titre d'identité de l'hébergeant.			
Personne mineure :			
Justificatif de domicile de moins d'un an du/des parents + titre d'identité du/des parents			
	Ancienne CNI	Ancienne CNI	Si possible, justifier de son identité par une
	ou ancien PASSEPORT	Ou ancien PASSEPORT	carte vitale avec photo, un permis de
			conduire avec photo ou d'un titre de
			passeport avec photo ou d'un titre d'identité
			encore en sa possession.
Acte de naissance = copie intégrale datée de		Acte de naissance = copie intégrale datée de	Acte de naissance = copie intégrale datée de
moins de 3 mois ou extrait avec filiation datée		moins de 3 mois ou extrait avec filiation datée	moins de 3 mois ou extrait avec filiation
de moins de 3 mois		de moins de 3 mois	datée de moins de 3 mois
ou		ou	ou
Titre d'identité en cours de validité ou périmé		Titre d'identité en cours de validité ou périmé	Titre d'identité en cours de validité ou
depuis moins de 5 ans		depuis moins de 5 ans	périmé depuis moins de 5 ans
			Déclaration de vol visée et signée par une
			gendarmerie ou un commissariat.
			Déclaration de perte <u>préalablement</u> remplie
			et <u>signée</u> par une administration.
Acquisition de la nationalité française : un			
acte d'état civil établi par le Service Central de			
l'Etat Civil de Nantes comportant en marge une			
mention relative à la nationalité, ou le Certificat			
de Nationalité Française (CNF) original.			

POUR LE RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT

- Sur rendez-vous pris en ligne.
- Majeur : remise à l'intéressé uniquement.
- Mineur : la présence de l'enfant de 12 ans et plus est obligatoire, accompagné de son représentant légal.
- Rapporter l'ancien titre d'identité.
- En cas de perte de la pièce d'identité depuis le dépôt du dossier : présenter une déclaration de perte ou de vol + un timbre fiscal dématérialisé de 25€.